

MAIRIE DES ALLUES 73550 MERIBEL

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 19 octobre 2016

1. FONCIER-GESTION DU PATRIMOINE	191
1. Acquisition de parcelles auprès de M. Michel Blanche	191
DELIBERATION N° 82/2016	191
2. FINANCIER-BUDGETAIRE	191
1. Décision Modificative n° 7 Budget général	191
DELIBERATION N° 83/2016	191
2. Décision Modificative n° 1 Budget Eau-Assainissement	193
DELIBERATION N° 84/2016	193
3. Admissions en non valeurs n° 2 de septembre 2016	194
DELIBERATION N° 85/2016	194
4. Actualisation des tarifs du marché	195
DELIBERATION N° 86/2016	195
3. RESSOURCES HUMAINES	195
1. Suppression de 4 emplois d'adjoint technique de 2 ^{ème} classe et création de 4 emplois d'adjoint technique de 1 ^{ère} classe	195
DELIBERATION N° 87/2016	195
2. Mise en place du Compte Epargne Temps	196
DELIBERATION N° 88/2016	196
4. INFORMATIONS DIVERSES	197
1. Zone hôtelière à l'amont du Belvédère	197
2. Finances locales	197
3. Aménagement des Ravines	197
4. Etude d'urbanisme du centre station	197
5. Championnats du monde de ski de 2023	197
5. QUESTIONS DIVERSES	198
1. Mairie 2.0	198
2. Participation aux animations locales	198
3. Gestion du stade de slalom	198
4. Organisation d'un séminaire des élus	198

PRESENTS

Mmes. MM. Maxime BRUN, Victoria CESAR, Marie-Noëlle CHEVASSU, Alain ETIEVENT, Bernard FRONT, Gérard GUERVIN, Joseph JACQUEMARD, Audrey KARSENTY, Anaïs LAISSUS, François-Joseph MATHEX, Thierry MONIN, Christian RAFFORT, Emilie RAFFORT, Michèle SCHILTE,

EXCUSES ou ABSENTS

Mmes MM. Martine LEMOINE-GOURBEYRE, Florence SURELLE, Carole VEILLET (pouvoir donné à Michèle Schilte), Thibaud FALCOZ, (pouvoir donné à Victoria César), Thierry CARROZ

Madame Audrey KARSENTY est élue secrétaire de séance.

1. FONCIER-GESTION DU PATRIMOINE

1. Acquisition de parcelles auprès de M. Michel Blanche

DELIBERATION N° 82/2016

Monsieur le Maire expose :

Monsieur Michel BLANCHE a proposé de vendre à la Commune des parcelles situées au lieu-dit « la Rosière » et une parcelle en indivision en amont du Belvédère, pour une superficie totale de 2 ha 09 a 57 ca. Le tarif forfaitaire est de 0,75€/m² (terrains en Zone N).

Cette acquisition permet d'augmenter la réserve foncière de la collectivité et ainsi de faciliter les échanges à venir.

Le montant total de la vente s'élève à 15 717.75 €

Je vous propose :

- D'approuver l'acquisition des terrains de Monsieur Michel BLANCHE,
- De m'autoriser à signer toutes pièces s'y rapportant notamment l'acte authentique.

Le Conseil Municipal après délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE le rapport du maire, et le charge en tous points de son exécution.

Transmission : gestion du patrimoine

2. FINANCIER-BUDGETAIRE

1. Décision Modificative n° 7 Budget général

DELIBERATION N° 83/2016

Monsieur l'Adjoint délégué aux finances expose :

La décision modificative n° 7 correspond à différents ajustements du budget primitif. Elle comprend les modifications de crédits suivantes :

Concernant la section de fonctionnement, les ajustements principaux de crédits sont les suivants :

a) En dépenses :

Les dépenses sont augmentées pour :

- Les réparations sur l'éclairage public et la signalisation suite à des sinistres pris en charge par les assurances et une entreprise,
- Les dépenses imprévues

Les dépenses sont réduites pour :

- La subvention à Méribel Tourisme :
La Coupe d'Europe de ski de bosses a été annulée, les crédits prévus pour cet événement dans le budget de Méribel Tourisme sont restitués à la Commune.
En revanche, les dépenses relatives à l'organisation du Critérium du Dauphiné Libéré sont prises en charge par la Commune et la subvention est donc abondée.
Au total, la subvention 2016 de Méribel Tourisme est diminuée de 33 831 €.

b) En recettes :

Les recettes sont augmentées pour :

- La prise en charge par les assurances et une entreprise de sinistres sur l'éclairage public et la signalisation,
- La régularisation partielle des rattachements de 2015 sur les autres produits de gestion.

Au final, les modifications pour la section de fonctionnement s'équilibrent à :

Dépenses de fonctionnement : + 12 259 €

Recettes de fonctionnement : + 12 259 €

Concernant la section d'investissement, les ajustements principaux de crédits sont les suivants :

a) En dépenses :

Les dépenses sont augmentées pour :

- Les travaux de protection de l'arrière du Club House du Bois d'Arbin.

Des transferts de crédits sont opérés concernant le restaurant scolaire de Méribel et l'appartement 73 à l'office du tourisme de Méribel sans nouvelle dépense sur le budget.

b) En recettes :

Les recettes sont augmentées pour :

- le virement à la section d'investissement

Au final, les modifications pour la section d'investissement s'équilibrent à :

Dépenses d'investissement : + 7 900 €

Recettes d'investissement : + 7 900 €

La commission des finances du 17 octobre 2016 a été sollicitée.

Je vous propose d'approuver la décision modificative n° 7 du budget général.

Le Conseil Municipal après délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE la décision modificative n° 7 du budget général.

Transmission : comptabilité

2. Décision Modificative n° 1 Budget Eau-Assainissement

DELIBERATION N° 84/2016

Monsieur l'Adjoint délégué aux finances expose :

La décision modificative n° 1 correspond à différents ajustements du budget primitif. Elle comprend les modifications de crédits suivantes :

Concernant la section de fonctionnement, les ajustements principaux de crédits sont les suivants :

a) En dépenses :

Les dépenses sont augmentées pour :

- La régularisation d'amortissements pratiqués en 2015 sur une imputation erronée, ces opérations n'ont aucune incidence sur le budget 2016.

b) En recettes :

Les recettes sont augmentées pour :

- La régularisation d'amortissements pratiqués en 2015 sur une imputation erronée, ces opérations n'ont aucune incidence sur le budget 2016.

Au final, les modifications pour la section de fonctionnement s'équilibrent à :

Dépenses de fonctionnement : + 441 120 €

Recettes de fonctionnement : + 441 120 €

Concernant la section d'investissement, les ajustements principaux de crédits sont les suivants :

a) En dépenses :

Les dépenses sont augmentées pour :

- La régularisation d'amortissements pratiqués en 2015 sur une imputation erronée, ces opérations n'ont aucune incidence sur le budget 2016,
- La part des travaux sur les réseaux d'eau potable de Chandon suite aux aménagements de voirie était prévue sur le service eau potable, ils sont transférés sur le service « Voirie Chandon ».

b) En recettes :

Les recettes sont augmentées pour :

- La régularisation d'amortissements pratiqués en 2015 sur une imputation erronée, ces opérations n'ont aucune incidence sur le budget 2016.

Au final, les modifications pour la section d'investissement s'équilibrent à :

Dépenses d'investissement : + 441 420 €

Recettes d'investissement : + 441 420 €

La commission des finances du 17 octobre 2016 a été sollicitée.

Je vous propose d'approuver la décision modificative n° 1.

Le Conseil Municipal après délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE la décision modificative n° 1 du budget eau-assainissement.

Transmission : comptabilité

3. Admissions en non valeurs n° 2 de septembre 2016

DELIBERATION N° 85/2016

Monsieur l'Adjoint délégué aux finances expose :

La Trésorerie Principale de Moutiers nous demande de bien vouloir admettre en non-valeurs un état de titres n'ayant pas pu être recouverts, pour un montant total de 19 139.72 €.

Ils concernent :

- Des titres émis suite à des dépôts à la déchetterie des Allues, pour un total de 370.80 €. (Petites sommes de 10 € à 44 €, une seule étant de 193.20 € et concerne une société liquidée judiciairement) ;
- Des titres concernant des loyers dus par la société MERY (magasin SUN VALLEY), liquidée judiciairement, pour un total de 18 516.34 € ;
- Des titres relatifs principalement à un secours sur pistes pour 54.40 € ;
- Deux titres de loyers impayés pour un total de 198.18 €, pour lesquels nous avons transmis en trésorerie les chèques de règlements. Ces derniers ayant été encaissés, il n'y a pas lieu de pénaliser le débiteur.

Je vous précise que les titres de recettes font l'objet d'un suivi par la Trésorerie Principale de Moutiers qui gère le recouvrement des impayés et qu'une admission en non-valeurs n'éteint pas la créance.

Je vous propose :

- D'approuver les admissions en non-valeurs pour la somme de 19 139.72 €, les crédits correspondants étant inscrits au B.P. 2016 à l'article 6541.

Le Conseil Municipal après délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE le rapport de l'adjoint délégué et le charge, ainsi que le maire, en tous points de son exécution.

Transmission : comptabilité

Lors du débat, il est précisé qu'en 2016, la somme totale de 48 948.94 € a été admise en non-valeurs.

4. Actualisation des tarifs du marché

DELIBERATION N° 86/2016

Monsieur le Maire expose :

Sur proposition de la commission de circulation du 25 août 2016, je vous propose d'actualiser les tarifs du marché comme suit :

Tarifs Passagers	Tarifs Abonnés
3,50 € le mètre linéaire	3,00 € le mètre linéaire

Le Conseil Municipal après délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE les tarifs du marché.

Transmission : police municipal, comptabilité.

Lors du débat, il est précisé que les tarifs actuels sont : 3,00 € le ml pour les passagers et 2,50 € le ml pour les abonnés.

3. RESSOURCES HUMAINES

1. Suppression de 4 emplois d'adjoint technique de 2^{ème} classe et création de 4 emplois d'adjoint technique de 1^{ère} classe

DELIBERATION N° 87/2016

Monsieur le Maire expose :

Par délibération du 29 juin 2016, vous avez accepté la création de deux emplois d'adjoint technique de 1^{ère} classe suite à la définition des nouvelles missions de deux agents techniques de 2^{ème} classe, à compter du 1^{er} juillet 2016.

La nomination de ces deux agents, promus au titre de l'examen professionnel, génère une possibilité de promotion de quatre agents au titre de l'ancienneté. C'est pourquoi je vous propose de créer 4 postes d'adjoint technique de 1^{ère} classe et de supprimer 4 postes d'adjoint technique de 2^e classe.

Le tableau des emplois sera modifié en conséquence.

La commission permanente a donné un avis favorable à cette proposition le 10 octobre 2016.

Le Conseil Municipal après délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE le rapport du maire, et le charge en tous points de son exécution.

Transmission : sces ad.

2. Mise en place du Compte Epargne Temps

DELIBERATION N° 88/2016

Monsieur le Maire expose :

La loi impose de mettre en place un compte épargne temps, qui permettra aux agents qui le souhaitent de cumuler des reports de jours de congé, afin de développer un projet personnel ou anticiper un départ à la retraite.

L'objet de la présente délibération est de valider les modalités de fonctionnement du compte épargne-temps, listées ci-dessous :

- L'ouverture du CET est de droit pour les agents permanents, titulaires et non titulaires de droit public de la collectivité, à temps complet ou non complet, ayant au moins 12 mois d'ancienneté de manière continue, à compter du 1^{er} janvier 2017.
- Le CET est alimenté, dans la limite de 60 jours maximum, par le report de congés annuels dépassant le seuil obligatoire de 80 % des droits à congés pris dans l'année.
- L'agent informera le service ressources humaines chaque fin d'année sur l'utilisation qu'il souhaite faire de son compte :
 - soit l'alimenter avec le report de jours de congés,
 - soit poser des congés CET. Toutefois, l'absence de service ne peut dépasser plus de 31 jours consécutifs. Il n'est donc pas possible d'utiliser en une seule fois la totalité des jours cumulés.
- Les jours épargnés ne seront utilisés que sous forme de congés, sauf exception.
En effet, en cas de mobilité vers une collectivité qui ne possède pas de CET, et dans ce cas uniquement, les jours de CET pourront être posés selon les nécessités de services, ou si cela n'est pas possible, indemnisés, afin de solder le compte avant le départ de l'agent.
- Le CET doit également être soldé et clôturé à la date de la radiation des cadres (titulaires) ou des effectifs (non titulaires).

Un groupe de travail, composé du collège des employés s'est réuni le 20 septembre 2016, et le comité technique du 4 octobre 2016 a donné un avis favorable au projet de règlement intérieur.

Je vous propose d'APPROUVER le règlement intérieur relatif au CET.

Le Conseil Municipal après délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE le rapport du maire, et le charge en tous points de son exécution.

Transmission : sces ad,

4. INFORMATIONS DIVERSES

Le maire informe le conseil municipal de l'évolution d'un certain nombre de dossiers.

1. Zone hôtelière à l'amont du Belvédère

Un terrain communal situé à l'amont du Belvédère est inscrit au PLU en zone Ho. En 2006, il avait fait l'objet d'un appel d'offres à l'issue duquel un projet avait été retenu. Toutefois, les études géotechniques réalisées à cette époque avaient mis en évidence la médiocrité du terrain et le projet avait été abandonné.

Aujourd'hui, le maire propose de lancer un nouvel appel à candidatures pour la réalisation d'un hôtel. Des sondages seront effectués dès cet automne.

Le conseil municipal donne son accord.

2. Finances locales

Le maire fait part à l'assemblée de son inquiétude concernant les finances de la collectivité. En effet, la part du FPIC devient de plus en plus importante. Par ailleurs, la compétence du SDIS (secours et sécurité incendie) pourrait être transférée aux intercommunalités.

L'Etat est endetté, le département n'a plus de ressources financières. Malheureusement, le potentiel fiscal des communes est important du fait des stations, ce qui augmente notre cotisation au FPIC. La communauté de communes Val Vanoise Tarentaise est le plus gros contributeur de Savoie en 2016.

3. Aménagement des Ravines

Le maire a rencontré la société Pierre et Vacances lors d'une table ronde qui s'est déroulée dans la vallée. Pour 2016, celle-ci s'est associée à des agences locales pour la commercialisation. Trois appartements supplémentaires ont été vendus. La société Pierre et Vacances est optimiste et reste dans l'optique de commencer les travaux au printemps 2017.

4. Etude d'urbanisme du centre station

Malgré la cinquantaine de dossiers retirée, un seul cabinet a répondu à l'appel d'offres. Cela n'est pas satisfaisant. Il est vraisemblable que la période des vacances scolaires n'ait pas été favorable.

La commission d'urbanisme a décidé de lancer un nouvel appel à candidatures.

5. Championnats du monde de ski de 2023

Le Directeur Technique National de la FFS, Fabien Saguez, était invité à visiter le site, car il faut d'ores et déjà se préparer à la réalisation éventuelle de nouvelles infrastructures. Moyennant certains aménagements intérieurs, le parc olympique permettrait de répondre à de nombreux besoins.

Le maire a proposé de constituer un groupe de travail composé de la commission du domaine skiable et des élus qui le souhaitent, associé à la FFS pour son expertise et à Méribel Alpina en tant que concessionnaire du domaine skiable.

Dans le programme pluriannuel d'investissement proposé par Méribel Alpina, une somme de deux millions d'euros est prévue pour l'aménagement de la Chaudanne. Parallèlement, la réhabilitation de la télécabine des Rhodos doit permettre d'imaginer la future aire d'arrivée des compétitions.

Les sites retenus pour l'organisation des championnats du monde de 2023 doivent accueillir, l'année précédente, les finales de coupe du monde de ski. Il s'agit d'un test grandeur nature. Le financement de celles-ci devrait être intégré dans le budget des championnats du monde 2023.

La commune se met en situation de financer ces épreuves. Néanmoins, la FFS s'applique dans la maîtrise des dépenses. Son objectif est de réaliser des bénéfices à l'issue des championnats du monde.

5. QUESTIONS DIVERSES

1. Mairie 2.0

Il est proposé de réduire les documents papier diffusés par les services de la mairie par l'acquisition de tablettes à l'usage des conseillers municipaux.

Les services procéderont à une étude de faisabilité de cette proposition.

2. Participation aux animations locales

Le Téléthon n'a généré que 90 repas et seuls 7 enfants de la vallée étaient présents.

Par ailleurs, malgré une diffusion de l'information par courrier, la « semaine bleue » n'a pas soulevé l'enthousiasme de la population.

On ne peut que regretter le manque d'implication des habitants de la vallée dans les animations locales.

3. Gestion du stade de slalom

Le stade de slalom fait l'objet d'une subdélégation de Méribel Alpina. Cette dernière doit être validée au préalable par le conseil municipal. Actuellement, l'ESF est le subdélégué. Néanmoins, moyennant facturation, chacun peut accéder au stade.

Accessoirement à cette question, il est fait part au conseil municipal de l'évolution des conventions tripartites dans les différentes stations.

4. Organisation d'un séminaire des élus

Alors que la séance était close, Bernard FRONT a interpellé le maire pour lui rappeler son souhait qu'un séminaire entre élus soit organisé.

Le maire lui indique que son bureau est toujours ouvert et qu'il est à sa disposition pour faire le point sur les sujets à aborder lors de ce séminaire.

Ainsi fait et délibéré le jour, an et mois que dessus ; suivent les signatures :

Maxime BRUN	Thierry CARROZ	Victoria CESAR
Marie Noëlle CHEVASSU	Alain ETIEVENT	Thibaud FALCOZ
Bernard FRONT	Gérard GUERVIN	Joseph JACQUEMARD
Audrey KARSENTY	Anaïs LAISSUS	Martine LEMOINE-GOURBEYRE
François Joseph MATHEX	Thierry MONIN	Christian RAFFORT
Emilie RAFFORT	Michèle SCHILTE	Florence SURELLE
Carole VEILLET		